



144 boulevard de la Villette 75019 Paris
01 58 39 30 20/ 01 43 67 62 14
coordfp@solidaires.org
Paris, le 10 août 2009

Fonctions publiques et Assimilés

Logements de fonctions : quels privilèges ?

Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état a choisi les vacances d'été pour annoncer médiatiquement des changements quant à l'utilisation et le paiement des logements de fonctions.
Cette annonce mérite quelques remarques et commentaires.

Sur la méthode :

Loin du dialogue social vanté par le Ministre, les décisions annoncées pour le PLF 2010 sont faites sans aucune concertation avec les organisations représentant les personnels. La date choisie, la veille du 4 août, le fait de ne pas distinguer et expliquer les différents types de logements de fonctions nous apparaît comme une provocation pouvant laisser entendre qu'il s'agit de revenir sur des privilèges de nantis.

Pour mieux comprendre les enjeux, il nous faut revenir sur ce que sont les différents logements de fonctions :

L'origine des logements de fonctions :

Les logements de fonctions n'ont jamais été du salaire déguisé ou une gratification, contrairement à ce que voudrait faire croire le ministre et à ce qui existe dans les entreprises privées où des logements sont mis à disposition de dirigeants.

A l'origine, des logements de fonctions ont été attribués aux instituteurs dès la mise en place des lois Jules Ferry pour que la mission d'éducation nationale et d'instruction publique puisse être établie partout en France y compris dans les zones les plus reculées du territoire.

L'attribution d'un logement résulte de l'application du code des domaines et est fixée par les articles R92 à R 104-1. Les logements sont attribués en fonction de 2 grands principes : la nécessité absolue de service (NAS) et l'utilité de service (US).

Les logements de fonctions attribués pour nécessité absolue de service :

Ces logements sont attribués car l'agent concerné ne peut accomplir normalement son service sans être dans les bâtiments où il exerce ses fonctions (par exemple une présence constante de jours comme de nuit : gardiens concierges, responsabilité dans la marche du service...).

Les agents concernés ont souvent des salaires modestes, proches du SMIC.

Ils remplissent une fonction de sécurité des personnes, des biens, des locaux et font œuvre de fonction sociale pour le citoyen. Les logements de fonctions constituent donc une contrepartie de l'exercice de missions de services publics, qui impose des contraintes à celui qui les exerce.

Après les déclarations d'Eric Woerth, on pourrait croire qu'un privilège immense est accordé aux agents bénéficiaires. Mais il faut savoir, outre les contraintes, que ce logement de fonction constitue un avantage en nature et qu'il s'agit donc d'un élément évalué et ajouté à la rémunération de l'agent bénéficiaire et donc soumis à l'impôt sur le revenu.

Les logements pour utilité de service :

Ils sont attribués en fonction d'un intérêt certain dans la bonne marche du service, par exemple pour pouvoir se rendre rapidement sur le site. L'agent verse une redevance réévaluée chaque année et si cette dernière est inférieure à certains plafonds, un avantage en nature est également calculé à hauteur de la différence entre le plafond et la redevance.

Dans les deux cas, les fonctionnaires occupant ces logements ont passé un concours, ont été muté souvent dans des régions qu'ils ne souhaitaient pas et exercent leur mission de service public.

Dans tous les cas, le logement n'est pas mis à disposition gratuitement.

Que veut réellement le ministre ?

Encore une fois, Eric Woerth passe outre la réflexion sur les missions de service public et se contente d'avoir une approche comptable combinée à un discours généraliste qui laisse entendre que certains fonctionnaires sont des privilégiés. Son objectif est également d'externaliser et de privatiser des missions de services publics ce qui, au final, coûtera plus cher au contribuable.

Solidaires demande au ministre de la fonction publique d'ouvrir des négociations sur ce sujet mais en étalant sur la table tous les sujets. Le recensement des logements, des voitures etc. utilisées par des hauts fonctionnaires et des ministres pourraient en constituer le premier volet.

Pour Solidaires, un dossier plus important doit être abordé : celui du logement social des agents publics bien souvent obligés, lors de leur première nomination ou lors d'une mutation, de se débrouiller seuls et qui finalement se retrouvent dans des logements privés hors de prix.